

Profil de qualification

Spécialiste du jeu et de l'apprentissage dans la petite enfance (titre de travail) avec brevet fédéral

Version du 19 Septembre 2023, Révision 17 avril 2024, 2^{ème} Révision 29 janvier 2026

Contenu

- 1. Profil professionnel**
- 2. Aperçu des compétences opérationnelles**
- 3. Niveau d'exigences, y compris critères de performance**
- 4. Annexe 1 : explications relatives au modèle IPRE**

1. Profil professionnel

Domaine de travail :

Les *spécialistes du jeu et de l'apprentissage dans la petite enfance* animent des offres de jeu et d'apprentissage pour des enfants en âge préscolaire¹, en individuel ou en groupe. Elles et ils travaillent généralement sur des offres qui se calculent en heures et se concentrent sur le développement (du langage) de la petite enfance. Il n'y a généralement pas de mission globale d'éducation et d'encadrement. Il s'agit notamment :

- d'offres extrafamiliales² destinées à favoriser la formation, l'accompagnement et l'intégration au cours de la petite enfance, comme les groupes de jeu
- d'offres de soutien familial³ et d'intégration, telles que l'accueil d'enfants durant les cours de langue et d'intégration pour les parents, les centres familiaux, les lieux de rencontre parents-enfants et le travail familial à domicile (programmes de visites à domicile).

Les *spécialistes du jeu et de l'apprentissage dans la petite enfance* impliquent les parents⁴. Elles et ils sont en contact avec d'autres professionnel·les et services spécialisés dans le domaine de la petite enfance.

L'objectif des *spécialistes du jeu et de l'apprentissage dans la petite enfance* est d'accompagner et de soutenir⁵ les processus de formation et de développement de chaque enfant et groupe d'enfants. Leur approche n'est pas de « former » les enfants mais de faire en sorte que les enfants se forment par elles et eux-mêmes. Le travail des *spécialistes du jeu et de l'apprentissage dans la petite enfance* consiste à fournir aux enfants un environnement d'apprentissage stimulant et inclusif et à les aider à vivre de multiples expériences. Dans leur approche professionnelle, les *spécialistes du jeu et de l'apprentissage dans la petite enfance* portent une attention particulière au développement du langage adapté à l'âge des enfants et intégré dans leur quotidien, mais également au jeu et à l'apprentissage. Elles et ils travaillent de manière intégrative et participative.

Principales compétences opérationnelles :

Les *spécialistes du jeu et de l'apprentissage dans la petite enfance* :

- organisent l'offre de jeu et d'apprentissage
- encouragent les interactions et le développement du langage entre les enfants au sein des groupes

¹ Les spécialistes travaillent généralement avec des enfants de 2 à 5 ans. Le groupe cible, cependant, varie en fonction de l'offre.

² « La caractéristique des offres extrafamiliales est l'absence des parents pendant plusieurs heures et l'accompagnement comme l'éducation des enfants par des tiers » (extrait du rapport final de l'étude la « Clarification du besoin de qualification dans l'encouragement précoce et l'encouragement de la langue » réalisée par le bureau BASS sur mandat de SAVOIRSOCIAL).

³ « Les offres qui renforcent les ressources des familles sont considérées comme favorables à la famille. Les offres complémentaires destinées aux familles mentionnées ci-dessus peuvent également remplir cette fonction (renforcement de la capacité éducative des parents, p. ex.). Toutefois, dans le cas des offres définies ici comme destinées à soutenir les familles, cet aspect est clairement mis en avant, alors que la prise en charge régulière des tâches d'accompagnement parental ne joue pratiquement aucun rôle » (ibid.).

⁴ Dans ce texte, le terme « parents » est utilisé comme notion générale pour désigner les principales personnes de référence familiales de l'enfant, indépendamment des liens biologiques, du genre ou du statut juridique. Sont inclus les parents biologiques, les parents adoptifs ou d'accueil, les beaux-parents, les parents de même sexe, ainsi que d'autres personnes de référence ou titulaires de l'autorité parentale qui jouent un rôle central dans la vie de l'enfant. Les personnes de référence professionnelles, comme les spécialistes de la petite enfance (par exemple dans les structures d'accueil de jour), n'en font pas partie, car elles occupent une autre fonction dans le développement de l'enfant.

⁵ Cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance en Suisse, Commission suisse pour l'UNESCO : https://www.reseau-accueil-extrafamilial.ch/media/filer_public/14/70/147083fe-a475-4b7c-b537-4371e29160b2/orientierungsrahmen_f_3_auf_lag_160818_lowres.pdf

- accompagnent et soutiennent les enfants dans le cadre d'une offre de jeu et d'apprentissage
- collaborent avec les parents des enfants
- organisent leur propre travail et la collaboration

Pratique professionnelle :

Les *spécialistes du jeu et de l'apprentissage dans la petite enfance* répondent aux besoins de chaque enfant pour lui procurer un sentiment de sécurité et de protection et lui permettre ainsi de participer activement et avec curiosité aux propositions de jeux et d'apprentissage. Elles et ils travaillent avec des enfants qui ont des contextes familiaux et culturels différents, auxquels il faut répondre. Elles et ils connaissent les concepts pédagogiques actuels, sont à même de s'y référer et perfectionnent en continu leur formation.

Le travail des *spécialistes du jeu et de l'apprentissage dans la petite enfance* exige un haut niveau d'autonomie et de flexibilité. Selon l'offre, les *spécialistes du jeu et de l'apprentissage dans la petite enfance* travaillent seul-es (sans le soutien d'autres professionnel-les), avec le soutien d'une deuxième personne (en tandem) ou en équipe avec les enfants. Quelle que soit la forme de travail – de manière autonome, en binôme ou en équipe –, les *spécialistes du jeu et de l'apprentissage dans la petite enfance* assument l'entière responsabilité de l'offre de jeux et de l'apprentissage.

La réflexion sur leur propre comportement, leur action pédagogique et leur rôle revêt une importance capitale. Les *spécialistes du jeu et de l'apprentissage dans la petite enfance* doivent être capables d'identifier les situations difficiles et les risques dans le développement des enfants, et de réagir avec professionnalisme dans le cadre de leur propre offre de jeu et d'apprentissage. Elles et ils savent reconnaître les limites de leur rôle et de l'offre proposée, et savent vers quel organisme ou service spécialisé orienter les familles ayant besoin de davantage de soutien⁶.

Les *spécialistes du jeu et de l'apprentissage dans la petite enfance* peuvent être employé-es à temps plein, sur la base d'un salaire horaire / mensuel ou en qualité de travailleur-euses indépendant-es. Leurs horaires de travail sont réglementés mais peuvent également être irréguliers ou en dehors des heures de bureau habituelles.

Contribution de la profession à la société, à l'économie, à l'environnement et à la culture :

Les *spécialistes du jeu et de l'apprentissage dans la petite enfance* jouent un rôle central dans le cadre de l'offre destinée à soutenir le développement global des enfants et pour les aider à devenir des personnes responsables et capables de vivre en société.

Elles et ils encouragent les compétences de jeu et les interactions entre les enfants et, ce faisant, leur développement social, émotionnel, cognitif, physique et psychique, de manière à leur offrir des conditions de départ optimales pour leur formation et leur participation sociale. Un accent particulier est mis sur la stimulation des compétences du langage, essentielles pour une formation réussie et une intégration sociale ainsi que pour la participation sociale.

Un autre aspect important du travail des *spécialistes du jeu et de l'apprentissage dans la petite enfance* est l'identification précoce chez l'enfant d'un besoin de soutien spécialisé. L'observation situationnelle permet de détecter à un stade précoce les signes indiquant un besoin d'aide spécialisée et d'en discuter avec les parents.

⁶ Il importe en particulier qu'elles et ils connaissent la procédure à suivre en cas de menace pour le bien-être de l'enfant, ainsi que l'obligation de signalement telle que définie à l'art. 314d CC.

L'activité extrafamiliale et de soutien contribue à promouvoir l'égalité des chances lors du passage dans le système scolaire. Cela a un effet positif sur l'égalité en matière d'éducation et réduit les risques de pauvreté ultérieurs.

2. Vue d'ensemble des compétences opérationnelles

Domaines de compétences opérationnelles	Compétences opérationnelles					
1 Organiser l'offre de jeu et d'apprentissage	1.1 Organiser l'environnement d'apprentissage propice au développement et adapté aux besoins	1.2 Préparer et réaliser des séances de jeu et d'apprentissage pour des enfants en individuel ou en groupe	1.3 Préparer et accompagner les situations de transition	1.4 Assurer et développer la qualité de l'offre de jeu et d'apprentissage		
2 Encourager les interactions et le développement du langage des enfants dans des groupes	2.1 Soutenir et encourager le développement du langage des enfants dans le groupe	2.2 Favoriser le jeu autogéré et les interactions entre les enfants	2.3 Faciliter et encourager la participation de tous les enfants au sein du groupe	2.4 Gérer les conflits et les interactions entre les enfants		
3 Accompagner et soutenir un enfant dans le cadre de l'offre de jeu et d'apprentissage	3.1 Assurer le bien-être physique et psychique d'un enfant	3.2 Observer, analyser et documenter le comportement et les signes de l'enfant	3.3 Stimuler le processus de formation et de développement d'un enfant	3.4 Accompagner l'enfant dans les premières étapes du développement du langage	3.5 Identifier un besoin de soutien spécialisé	
4 Travailler en collaboration avec les parents	4.1 Établir et développer la relation avec les parents de l'enfant	4.2 Mener une réflexion sur les processus d'apprentissage et de développement de l'enfant avec les parents				
5 Planifier, organiser et coordonner les offres de jeux et d'apprentissage	5.1 Organiser la réflexion et la collaboration dans l'offre de jeux et d'apprentissage	5.2 Accomplir et coordonner les tâches organisationnelles et administratives	5.3 Gérer les contrats et les assurances	5.4 Gérer les budgets et les moyens financiers	5.5 Créer et concevoir les informations destinées aux parents et la promotion pour l'offre de jeu et d'apprentissage	5.6 Entretenir un réseau professionnel

3. Niveau d'exigences, y compris critères de performance

Domaine de compétences opérationnelles 1 : Organiser l'offre de jeu et d'apprentissage

1.1 Organiser l'environnement d'apprentissage propice au développement et adapté aux besoins	
Situation : Les <i>spécialistes du jeu et de l'apprentissage dans la petite enfance</i> créent un environnement d'apprentissage stimulant et propice au développement. À cette fin, elles et ils aménagent les espaces intérieurs et extérieurs en y associant les enfants. L'objectif est d'offrir aux enfants un environnement d'apprentissage propice à leur développement et adapté à leurs besoins, dans lequel tout le monde se sent bien, et qui invite les enfants à apprendre de manière active, à explorer de façon autonome et à développer leurs compétences.	Critères de performance Les <i>spécialistes du jeu et de l'apprentissage dans la petite enfance</i> agissent avec compétence dans cette situation lorsqu'elles et ils...
	I • prennent en compte les besoins de chaque enfant et du groupe pour ce qui relève de l'environnement d'apprentissage • clarifient les conditions-cadres et la marge de manœuvre de l'offre de jeu et d'apprentissage • s'informent sur les différentes (nouvelles) possibilités de mise en œuvre
	P • déterminent l'environnement d'apprentissage le plus adéquat selon le type d'activités ou les offres pédagogiques (espaces intérieurs et extérieurs, cercle, vestiaire, etc.) • planifient comment impliquer les enfants dans la réalisation de l'environnement d'apprentissage • déterminent la manière dont l'environnement d'apprentissage doit être réorganisé ou aménagé en fonction des objectifs de l'offre de jeu et d'apprentissage
	R • créent un environnement d'apprentissage motivant, diversifié, adapté aux besoins et flexible • impliquent les enfants de manière adéquate dans la mise en place de l'environnement d'apprentissage • budgétisent et organisent de nouvelles acquisitions (matériel, infrastructure, p. ex.)
	E • évaluent si l'environnement d'apprentissage correspond aux besoins du groupe d'enfants
Ressources : • Possibilités d'aménagement de l'environnement d'apprentissage (p. ex., adapté au genre, axé sur le développement, participatif, inclusif) • Modèles actuels de l'environnement d'apprentissage • Besoins, intérêts et préoccupations des enfants accompagnés (jeu, repos, activité physique et cognitive, découverte, expérimentation, développement, soins, etc.) • Conditions-cadres opérationnelles, organisationnelles et légales	
Commentaires : •	

1.2 Préparer et réaliser des séances de jeu et d'apprentissage pour des enfants en individuel ou en groupe

Situation : <i>Les spécialistes du jeu et de l'apprentissage dans la petite enfance</i> préparent des séances de jeu et d'apprentissage pour des enfants en individuel ou en groupe, en se basant sur leurs propres observations et prenant en compte et anticipant les besoins et les intérêts des enfants. L'objectif est que les des séances de jeu et d'apprentissage soient préparées de manière structurée et ciblée, tout en restant flexibles et adaptées aux besoins des enfants.	Critères de performance <i>Les spécialistes du jeu et de l'apprentissage dans la petite enfance</i> agissent avec compétence dans cette situation lorsqu'elles ou ils... <table border="1"> <tr> <td data-bbox="694 450 742 472">I</td><td data-bbox="742 450 1372 763"> - évaluent les besoins, les intérêts et les préoccupations de chaque enfant et du groupe d'enfants - s'informent du niveau de développement de chaque enfant - clarifient les conditions-cadres - clarifient leurs tâches et leur rôle durant une séance de jeu et d'apprentissage (observer, diriger...) </td></tr> <tr> <td data-bbox="694 763 742 786">P</td><td data-bbox="742 763 1372 1122"> - décident à l'avance quelles séances de jeu et d'apprentissage planifier et préparer à quel moment - préparent des séances de jeu et d'apprentissage avec différentes possibilités de mise en œuvre, en fonction des besoins et des intérêts des enfants - établissent le budget, organisent / préparent les ressources et le matériel </td></tr> <tr> <td data-bbox="694 1122 742 1144">R</td><td data-bbox="742 1122 1372 1402"> - conduisent avec souplesse les séances de jeu et d'apprentissage, en tenant compte des propositions et des besoins des enfants - documentent de façon appropriée et compréhensible la planification et la réalisation des séances de jeu et d'apprentissage </td></tr> <tr> <td data-bbox="694 1402 742 1424">E</td><td data-bbox="742 1402 1372 1480"> - réfléchissent à la faisabilité des séances de jeu et d'apprentissage prévues </td></tr> </table>	I	- évaluent les besoins, les intérêts et les préoccupations de chaque enfant et du groupe d'enfants - s'informent du niveau de développement de chaque enfant - clarifient les conditions-cadres - clarifient leurs tâches et leur rôle durant une séance de jeu et d'apprentissage (observer, diriger...)	P	- décident à l'avance quelles séances de jeu et d'apprentissage planifier et préparer à quel moment - préparent des séances de jeu et d'apprentissage avec différentes possibilités de mise en œuvre, en fonction des besoins et des intérêts des enfants - établissent le budget, organisent / préparent les ressources et le matériel	R	- conduisent avec souplesse les séances de jeu et d'apprentissage, en tenant compte des propositions et des besoins des enfants - documentent de façon appropriée et compréhensible la planification et la réalisation des séances de jeu et d'apprentissage	E	réfléchissent à la faisabilité des séances de jeu et d'apprentissage prévues
I	- évaluent les besoins, les intérêts et les préoccupations de chaque enfant et du groupe d'enfants - s'informent du niveau de développement de chaque enfant - clarifient les conditions-cadres - clarifient leurs tâches et leur rôle durant une séance de jeu et d'apprentissage (observer, diriger...)								
P	- décident à l'avance quelles séances de jeu et d'apprentissage planifier et préparer à quel moment - préparent des séances de jeu et d'apprentissage avec différentes possibilités de mise en œuvre, en fonction des besoins et des intérêts des enfants - établissent le budget, organisent / préparent les ressources et le matériel								
R	- conduisent avec souplesse les séances de jeu et d'apprentissage, en tenant compte des propositions et des besoins des enfants - documentent de façon appropriée et compréhensible la planification et la réalisation des séances de jeu et d'apprentissage								
E	réfléchissent à la faisabilité des séances de jeu et d'apprentissage prévues								
Ressources : - Concepts pédagogiques existants - Différentes possibilités de mise en œuvre des séances de jeu et d'apprentissage - Techniques/activités diverses et variées (expérimentation, bricolage, peinture, histoires, poèmes, chansons, exercice physique...) - Connaissances en psychologie du développement									

1.3 Préparer et accompagner les situations de transition

Situation : <i>Les spécialistes du jeu et de l'apprentissage dans la petite enfance</i> anticipent les petites et grandes transitions qui interviennent dans l'offre de jeu et d'apprentissage, p. ex. la	Critères de performance <i>Les spécialistes du jeu et de l'apprentissage dans la petite enfance</i> agissent avec compétence dans cette situation lorsqu'elles ou ils... <table border="1"> <tr> <td data-bbox="694 1957 742 1980">I</td><td data-bbox="742 1957 1372 2036"> se renseignent sur les transitions dans le quotidien des enfants et de leurs familles </td></tr> </table>	I	se renseignent sur les transitions dans le quotidien des enfants et de leurs familles
I	se renseignent sur les transitions dans le quotidien des enfants et de leurs familles		

1.3 Préparer et accompagner les situations de transition

familiarisation avec l'offre, l'entrée dans l'activité, les changements de personnes. Elles ou ils accompagnent les enfants et leurs parents pendant les situations de transition selon les besoins.

L'objectif est de sécuriser et orienter chaque enfant et d'encourager la confiance en soi et la capacité d'agir par soi-même pour gérer les transitions à venir.

- identifient et tiennent compte des besoins de chaque enfant, des parents et du groupe
- identifient et anticipent les situations critiques et/ou les facteurs de transition
- veillent au bien-être des enfants dans les situations de transition

- P
- définissent les responsabilités et la répartition des tâches pendant les transitions et, le cas échéant, avec les enfants et leurs parents ou les autres personnes concernées
 - intègrent si possible les enfants dans la planification
 - définissent ensemble des mesures pour sécuriser et orienter les enfants et leurs parents durant les situations de transition

- R
- annoncent et expliquent de manière adéquate les transitions et les mesures/étapes prévues
 - organisent les transitions en fonction des besoins
 - accompagnent avec attention les enfants et leurs parents dans les situations de transition
 - veillent à la sécurité émotionnelle et à l'orientation dans les situations de transition
 - renforcent l'autonomie, la confiance en soi et la capacité d'action des enfants dans les situations de transition

- E
- s'assurent que les enfants et leurs parents aient été suffisamment rassurés et informés
 - s'assurent que les mesures mises en place répondent aux besoins et que les enfants aient été suffisamment impliqués
 - mènent régulièrement une réflexion sur l'accompagnement et l'organisation des transitions

Ressources :

- Transitions plus ou moins importantes dans l'offre de jeu et d'apprentissage, situations et facteurs critiques et mesures d'accompagnement appropriées
- Transitions de moindre impact pour l'enfant, notamment l'acclimatation, l'arrivée, la fin de l'offre
- Transitions majeures pour l'enfant et ses parents, comme la transition entre le groupe de jeu et l'école
- Cadre d'orientation pour l'éducation de l'enfance (2025)

Commentaires :

-

1.4 Assurer et développer la qualité de l'offre de jeu et d'apprentissage

Situation: <i>Les spécialistes du jeu et de l'apprentissage dans la petite enfance</i> vérifient régulièrement le contenu, les structures et les processus de l'offre de jeu et d'apprentissage. Elles et ils développent en permanence l'offre de jeu et d'apprentissage. L'objectif est de concevoir l'offre de jeu et d'apprentissage qui soit scientifiquement fondée, actuelle et adaptée aux besoins.	Critères de performance <i>Les spécialistes du jeu et de l'apprentissage dans la petite enfance</i> agissent avec compétence dans cette situation lorsqu'elles ou ils... <table border="1"> <tr> <td data-bbox="694 421 742 600">I</td><td data-bbox="742 421 1378 600"> • s'informent sur les directives et normes de qualité internes et externes • se tiennent au courant des évolutions pertinentes pour la profession dans les domaines scientifique et pratique </td></tr> <tr> <td data-bbox="694 600 742 824">P</td><td data-bbox="742 600 1378 824"> • formulent des objectifs pour l'assurance et le développement de la qualité de l'offre de jeu et d'apprentissage • décident des instruments et processus à utiliser pour une assurance et un développement continu de la qualité </td></tr> <tr> <td data-bbox="694 824 742 1216">R</td><td data-bbox="742 824 1378 1216"> • intègrent les exigences de qualité dans le travail quotidien • réalisent et apprécient des évaluations des besoins des enfants et des familles • réalisent et évaluent des contrôles qualité et des réflexions systématiques • définissent des mesures pour développer l'offre de jeu et d'apprentissage • documentent et communiquent clairement les processus qualité ainsi que les résultats et les mesures </td></tr> <tr> <td data-bbox="694 1216 742 1283">E</td><td data-bbox="742 1216 1378 1283"> • vérifient l'efficacité et la durabilité des mesures prises </td></tr> </table>	I	• s'informent sur les directives et normes de qualité internes et externes • se tiennent au courant des évolutions pertinentes pour la profession dans les domaines scientifique et pratique	P	• formulent des objectifs pour l'assurance et le développement de la qualité de l'offre de jeu et d'apprentissage • décident des instruments et processus à utiliser pour une assurance et un développement continu de la qualité	R	• intègrent les exigences de qualité dans le travail quotidien • réalisent et apprécient des évaluations des besoins des enfants et des familles • réalisent et évaluent des contrôles qualité et des réflexions systématiques • définissent des mesures pour développer l'offre de jeu et d'apprentissage • documentent et communiquent clairement les processus qualité ainsi que les résultats et les mesures	E	• vérifient l'efficacité et la durabilité des mesures prises
I	• s'informent sur les directives et normes de qualité internes et externes • se tiennent au courant des évolutions pertinentes pour la profession dans les domaines scientifique et pratique								
P	• formulent des objectifs pour l'assurance et le développement de la qualité de l'offre de jeu et d'apprentissage • décident des instruments et processus à utiliser pour une assurance et un développement continu de la qualité								
R	• intègrent les exigences de qualité dans le travail quotidien • réalisent et apprécient des évaluations des besoins des enfants et des familles • réalisent et évaluent des contrôles qualité et des réflexions systématiques • définissent des mesures pour développer l'offre de jeu et d'apprentissage • documentent et communiquent clairement les processus qualité ainsi que les résultats et les mesures								
E	• vérifient l'efficacité et la durabilité des mesures prises								
Ressources : • Modèles de gestion de la qualité • Directives/normes de qualité existantes (p. ex. critères de qualité FSAJ) • Différents labels (p. ex. label de qualité FSAJ) • Instruments et processus d'assurance et de développement de la qualité (p. ex. évaluations) • Objectifs de qualité possibles : ○ garantir une offre spécialisée et actuelle pour les enfants, ○ adapter régulièrement l'action pédagogique aux besoins changeants des enfants, des familles et du contexte social, ○ favoriser les processus d'apprentissage au sein de l'équipe et améliorer durablement la pratique pédagogique grâce à une réflexion et une évaluation systématiques, ○ instaurer et renforcer la confiance des parents, des organismes responsables et des partenaires de coopération grâce à des processus de qualité transparents, ○ encourager la motivation et le professionnalisme de l'équipe en la faisant participer aux processus de développement de la qualité et renforcer une approche pédagogique commune									
Commentaires : • ...									

Domaine de compétences opérationnelles 2 : Encourager les interactions et le développement du langage des enfants dans des groupes

2.1 Soutenir et encourager le développement du langage des enfants dans le groupe	
Situation : <i>Les spécialistes du jeu et de l'apprentissage dans la petite enfance</i> créent des conditions propices au développement pour une éducation au langage intégrée au quotidien au sein de groupes. L'objectif est de permettre aux enfants d'expérimenter la diversité du langage, d'encourager l'interaction orale entre eux et de favoriser ainsi le développement individuel du langage.	Critères de performance <i>Les spécialistes du jeu et de l'apprentissage dans la petite enfance</i> agissent avec compétence dans cette situation lorsqu'elles ou ils...
	I • observent la dynamique de groupe • tiennent compte du plurilinguisme des enfants • évaluent le niveau de développement du langage des enfants • reconnaissent le potentiel des jeux et des activités d'apprentissage pour favoriser le développement du langage
	P • accordent la priorité et du temps aux occasions de parler dans des situations de groupe • créent des conditions favorables à l'apprentissage des langues
	R • engagent le dialogue avec les groupes d'enfants et mènent des échanges adaptés aux enfants • prêtent attention à l'acquisition du langage de tous les enfants et interagissent attentivement avec eux • accompagnent le jeu de manière à favoriser l'acquisition du langage et créent des occasions d'apprentissage dans des groupes d'enfants (multilingues)
E • évaluent le développement du langage des enfants • vérifient si les occasions de parler sont appropriées et si les conditions-cadres sont efficaces • réfléchissent à leur propre rôle dans les interactions parlées	
Ressources : • Connaissances (modèle et théorie) destinées à encourager et soutenir les étapes de développement du langage, les techniques de modélisation, la littératie et les processus de dynamique de groupe • Environnement/conditions-cadres encourageant le langage • Jeux, livres, chansons, comptines, etc. pour encourager le langage • Méthodes narratives exploratoires et récits dialogiques • Éducation précoce au langage Canton de Zurich	
Commentaires : •	

2.2 Favoriser le jeu autogéré et les interactions entre les enfants

Situation : <i>Les spécialistes du jeu et de l'apprentissage dans la petite enfance</i> accompagnent et encouragent les enfants dans le jeu autogéré et les interactions entre eux. Elles et ils observent activement les enfants et sont présent-es. L'objectif est d'encourager les compétences de jeu et les interactions entre les enfants dans le jeu libre. Le jeu autogéré et les interactions sociales permettent aux enfants de découvrir la capacité d'agir, le sentiment d'appartenance à un groupe et d'acquérir des connaissances sur le monde qui les entoure.	Critères de performance <i>Les spécialistes du jeu et de l'apprentissage dans la petite enfance</i> agissent avec compétence dans cette situation lorsqu'elles ou ils... <table border="1"> <tr> <td data-bbox="683 389 746 629">I</td><td data-bbox="746 389 1385 629"> - perçoivent des besoins d'interaction et de communication de chaque enfant - observent les interactions entre les enfants - perçoivent et appréhendent le jeu autonome comme un processus éducatif global </td></tr> <tr> <td data-bbox="683 629 746 882">P</td><td data-bbox="746 629 1385 882"> - planifient suffisamment de temps pour le jeu libre et les interactions entre les enfants (y.c. l'initiation au jeu libre) - mettent en place un environnement stimulant qui éveille l'intérêt des enfants - mettent à disposition de nombreuses possibilités de jeu et d'apprentissage </td></tr> <tr> <td data-bbox="683 882 746 1167">R</td><td data-bbox="746 882 1385 1167"> - sont présent-es, visibles et accessibles dans la pièce pendant le jeu libre - acceptent les invitations des enfants à jouer, répondent à leurs attentes, s'impliquent de manière appropriée et se retirent à nouveau - favorisent et soutiennent les interactions entre les enfants </td></tr> <tr> <td data-bbox="683 1167 746 1240">E</td><td data-bbox="746 1167 1385 1240"> - évaluent et analysent les compétences de jeu et les interactions entre les enfants </td></tr> </table>	I	- perçoivent des besoins d'interaction et de communication de chaque enfant - observent les interactions entre les enfants - perçoivent et appréhendent le jeu autonome comme un processus éducatif global	P	- planifient suffisamment de temps pour le jeu libre et les interactions entre les enfants (y.c. l'initiation au jeu libre) - mettent en place un environnement stimulant qui éveille l'intérêt des enfants - mettent à disposition de nombreuses possibilités de jeu et d'apprentissage	R	- sont présent-es, visibles et accessibles dans la pièce pendant le jeu libre - acceptent les invitations des enfants à jouer, répondent à leurs attentes, s'impliquent de manière appropriée et se retirent à nouveau - favorisent et soutiennent les interactions entre les enfants	E	évaluent et analysent les compétences de jeu et les interactions entre les enfants
I	- perçoivent des besoins d'interaction et de communication de chaque enfant - observent les interactions entre les enfants - perçoivent et appréhendent le jeu autonome comme un processus éducatif global								
P	- planifient suffisamment de temps pour le jeu libre et les interactions entre les enfants (y.c. l'initiation au jeu libre) - mettent en place un environnement stimulant qui éveille l'intérêt des enfants - mettent à disposition de nombreuses possibilités de jeu et d'apprentissage								
R	- sont présent-es, visibles et accessibles dans la pièce pendant le jeu libre - acceptent les invitations des enfants à jouer, répondent à leurs attentes, s'impliquent de manière appropriée et se retirent à nouveau - favorisent et soutiennent les interactions entre les enfants								
E	évaluent et analysent les compétences de jeu et les interactions entre les enfants								
Ressources : - Possibilités de jeu et d'apprentissage disponibles pour différents âges et niveaux de développement, en particulier pour les groupes (en tenant compte du genre et de la diversité) - Connaissances du développement du jeu et des formes de jeu des enfants - Connaissances en matière d'accompagnement du jeu libre et de dynamique de groupe									

2.3 Faciliter et encourager la participation de tous les enfants au sein du groupe

Situation :

Les *spécialistes du jeu et de l'apprentissage dans la petite enfance* font en sorte, par leur accompagnement pédagogique, que chaque enfant puisse participer au jeu et aux activités du groupe en fonction de ses besoins et possibilités/compétences individuelles

L'objectif est d'organiser les situations de groupe, pour que chaque enfant se sente accepté et respecté.

Critères de performance

Les *spécialistes du jeu et de l'apprentissage dans la petite enfance* agissent avec compétence dans cette situation lorsqu'elles ou ils...

- | | |
|---|---|
| I | <ul style="list-style-type: none"> identifient les besoins individuels de chaque enfant dans les situations de groupe observent la dynamique de groupe identifient les obstacles potentiels qui pourraient nuire à la participation des enfants sont conscient-es de leurs propres conceptions de la diversité, l'égalité des chances, l'intégration et l'inclusion |
| P | <ul style="list-style-type: none"> mettent en place un environnement d'apprentissage inclusif préparent différentes possibilités ou situations d'inclusion et de participation en fonction des besoins décident quand et comment s'adresser à chaque enfant, l'impliquer et le motiver |
| R | <ul style="list-style-type: none"> proposent des offres concrètes d'inclusion et de participation encouragent les enfants à participer au groupe et les accompagnent de manière appropriée associent les enfants aux processus décisionnels et valorisent leurs opinions éliminent les obstacles qui entravent la participation |
| E | <ul style="list-style-type: none"> réfléchissent à leurs propres attitudes, leur propre rôle, à leur posture et à leurs interventions en lien avec l'inclusion et la participation des enfants évaluent le bien-être des enfants |

Ressources :

- Méthodes d'interaction
- Connaissances des processus et de la dynamique de groupe
- Réflexion sur la diversité culturelle, l'égalité des chances, l'intégration et l'inclusion
- Connaissances en matière de pédagogie inclusive et d'éducation à la démocratie
- Obstacles (obstacles liés à la personne : par exemple linguistiques, moteurs, sociaux ; obstacles liés à l'environnement / au système, par exemple spatiaux, possibilités de jeu...)
- Outils (par exemple méthodes de questionnement) pour encourager la participation et l'implication

Commentaires :

-

2.4 Gérer les conflits et les interactions entre les enfants

Situation : Les spécialistes du jeu et de l'apprentissage dans la petite enfance proposent un soutien adapté à la situation pour gérer les interactions difficiles/critiques entre les enfants (p. ex. soutien en cas de conflits que les enfants ne peuvent résoudre seuls). Elles et ils appliquent différentes méthodes et stratégies de modération. L'objectif est de permettre aux enfants d'interagir au sein du groupe grâce à un soutien en situation et, si nécessaire, de les aider à gérer et résoudre les conflits. Les enfants acquièrent ainsi des compétences comme la résolution de problèmes, la coopération, la recherche de compromis, la communication et le langage, la créativité et la persévérance.	Critères de performance Les spécialistes du jeu et de l'apprentissage dans la petite enfance agissent avec compétence dans cette situation lorsqu'elles ou ils... <table border="1"> <tr> <td data-bbox="703 456 735 488">I</td><td data-bbox="762 456 1375 763"> • observent avec attention les interactions entre les enfants • identifient les signes indiquant que certains enfants sont dépassés sur le plan cognitif, émotionnel ou social • détectent et évaluent les conflits naissants • constatent que les enfants gèrent les conflits de manière inappropriée </td></tr> <tr> <td data-bbox="703 775 727 806">P</td><td data-bbox="762 775 1375 875"> • décident de la nature du soutien et de la gestion la mieux adaptée à la situation particulière </td></tr> <tr> <td data-bbox="703 887 727 918">R</td><td data-bbox="762 887 1375 1193"> • accompagnent et modèrent les interactions si nécessaire et interviennent pour désamorcer les tensions • aident les enfants à prendre conscience de leurs sentiments et de leurs besoins, à les nommer et à les exprimer • interviennent de manière appropriée en cas de conflits et aident les enfants à les résoudre et les gérer </td></tr> <tr> <td data-bbox="703 1205 727 1236">E</td><td data-bbox="762 1205 1375 1361"> • réfléchissent à leurs propres réactions face à des interactions difficiles et critiques • s'assurent que leurs interventions ont eu les résultats souhaités </td></tr> </table>	I	• observent avec attention les interactions entre les enfants • identifient les signes indiquant que certains enfants sont dépassés sur le plan cognitif, émotionnel ou social • détectent et évaluent les conflits naissants • constatent que les enfants gèrent les conflits de manière inappropriée	P	• décident de la nature du soutien et de la gestion la mieux adaptée à la situation particulière	R	• accompagnent et modèrent les interactions si nécessaire et interviennent pour désamorcer les tensions • aident les enfants à prendre conscience de leurs sentiments et de leurs besoins, à les nommer et à les exprimer • interviennent de manière appropriée en cas de conflits et aident les enfants à les résoudre et les gérer	E	• réfléchissent à leurs propres réactions face à des interactions difficiles et critiques • s'assurent que leurs interventions ont eu les résultats souhaités
I	• observent avec attention les interactions entre les enfants • identifient les signes indiquant que certains enfants sont dépassés sur le plan cognitif, émotionnel ou social • détectent et évaluent les conflits naissants • constatent que les enfants gèrent les conflits de manière inappropriée								
P	• décident de la nature du soutien et de la gestion la mieux adaptée à la situation particulière								
R	• accompagnent et modèrent les interactions si nécessaire et interviennent pour désamorcer les tensions • aident les enfants à prendre conscience de leurs sentiments et de leurs besoins, à les nommer et à les exprimer • interviennent de manière appropriée en cas de conflits et aident les enfants à les résoudre et les gérer								
E	• réfléchissent à leurs propres réactions face à des interactions difficiles et critiques • s'assurent que leurs interventions ont eu les résultats souhaités								
Ressources : • Champs d'expérience et observations concernant le domaine de la petite enfance : https://www.stadt-zuerich.ch/ssd/de/index/volksschule/publikationen_broschueren/dossier_fruehbereich.html • Apparition et gestion des conflits • Prévention des conflits, méthodes de communication et d'intervention (par exemple, médiation, communication non violente, conduite d'entretiens axés sur les solutions) • Stratégies (institutionnelles) pour une approche uniforme des conflits (règles, rituels, langage) • Bases psychologiques du développement des émotions, de la frustration et des comportements conflictuels • Aides à la communication adaptées à l'âge (par exemple, cartes des émotions, messages-je)									
Commentaires : •									

Domaine de compétences opérationnelles 3 : Accompagner et soutenir un enfant dans le cadre de l'offre de jeu et d'apprentissage

3.1 Assurer le bien-être physique et psychique d'un enfant	
Situation : <i>Les spécialistes du jeu et de l'apprentissage dans la petite enfance</i> approchent chaque enfant de manière sensible et appropriée et veillent à ce qu'elle ou il se sente bien et en sécurité dans l'offre de jeu et d'apprentissage proposée. L'objectif est que les besoins fondamentaux de l'enfant soient satisfaits durant l'offre proposée, et qu'elle ou il puisse y prendre part de manière active et avec curiosité.	Critères de performance <i>Les spécialistes du jeu et de l'apprentissage dans la petite enfance</i> agissent avec compétence dans cette situation lorsqu'elles ou ils...
	I - perçoivent l'enfant et son environnement de manière globale - remarquent lorsque l'enfant est sur- ou sous-sollicité
	P - déterminent comment construire et maintenir une relation professionnelle, stable et de confiance avec l'enfant, et comment y mettre fin - réfléchissent à leurs impressions et évaluations quant au bien-être et aux besoins réels et décident de la réponse adéquate à y apporter - déterminent comment assurer à tout instant la protection et la sécurité de l'enfant
	R - conçoivent la relation comme un processus actif et conscient (du début à la fin de la relation professionnelle) - accompagnent l'enfant de manière présente, attentive et fiable et répondent de manière appropriée à ses besoins - adaptent leur propre communication et leur comportement à l'enfant - assurent en permanence la protection, la sécurité et le bien-être (intégrité physique, psychique et intégrité mentale) de chaque enfant - réagissent rapidement et de manière appropriée en cas de maladie et dans les situations d'urgence
E - s'assurent de l'adéquation et de la qualité de leur relation avec l'enfant et réfléchissent à leur propre compétence relationnelle - veillent à ce que les besoins fondamentaux de l'enfant puissent être satisfaits et qu'il se sente à l'aise et en sécurité dans l'offre d'apprentissage et d'accompagnement	
Ressources : - Mise en place d'un travail relationnel sous forme de processus, théories de l'attachement - Besoins fondamentaux des enfants en âge préscolaire - Environnement de vie des enfants - Facteurs et supports possibles pour contribuer au bien-être global et à un développement en bonne santé - Proximité-distance - Comportements difficiles - Contacts d'urgence/premiers secours - La mise en danger du bien-être des enfants	

3.1 Assurer le bien-être physique et psychique d'un enfant

- Cadre d'orientation pour l'éducation de l'enfance (2025)

Commentaires :

- Premiers secours : fournir une attestation de cours (pertinent pour l'examen)

3.2 Observer, analyser et documenter le comportement et les signes de l'enfant

Situation :

Les spécialistes du jeu et de l'apprentissage dans la petite enfance observent les enfants avec attention et sans préjugés. Elles et ils identifient les situations spontanées qui pourraient avoir une importance particulière pour le développement d'un enfant (en particulier).

Une observation approfondie (et répétée dans différentes situations), une réflexion et une documentation n'ont lieu que si les observations sont pertinentes pour la suite du travail pédagogique, par exemple.

L'objectif est de percevoir l'enfant dans sa globalité afin de tirer des conclusions sur son processus de développement et ses progrès d'apprentissage.

Critères de performance

Les spécialistes du jeu et de l'apprentissage dans la petite enfance agissent avec compétence dans cette situation lorsqu'elles ou ils...

- | | |
|---|--|
| I | <ul style="list-style-type: none">• observent ce qui se passe dans le cadre des activités ludiques et pédagogiques• perçoivent les situations sensibles qui permettent d'observer des moments pertinents pour un enfant en particulier• sont conscient-es du stade de développement de l'enfant dans les différents domaines de développement• sont conscient-es de leur rôle d'observation professionnelle |
| P | <ul style="list-style-type: none">• décident dans quelle situation spontanée ils observent plus attentivement les signaux et le comportement d'un enfant• décident des objectifs d'observation à fixer• décident si une documentation est nécessaire et pertinente |
| R | <ul style="list-style-type: none">• observent avec attention et sans préjugés le comportement et les signaux de l'enfant• perçoivent l'enfant de manière globale dans la situation actuelle et dans son contexte• interprètent soigneusement les observations afin de tirer des conclusions sur les besoins actuels de l'enfant, son processus de développement et ses progrès d'apprentissage• documentent de manière appropriée leurs observations et leurs conclusions |
| E | <ul style="list-style-type: none">• évaluent si les observations permettent de tirer des conclusions sur le processus de développement et les progrès d'apprentissage de l'enfant• réfléchissent si leur propre perception et interprétation de la situation ont répondu aux attentes de l'enfant• vérifient si une documentation était nécessaire et si elle contribue à la poursuite du travail pédagogique |

Ressources :

- Points d'observation – Objectifs d'observation : selon l'objectif de l'observation, différents domaines peuvent être mis en avant :

3.2 Observer, analyser et documenter le comportement et les signes de l'enfant

○ Développement cognitif (par exemple, comportement face à la résolution de problèmes, concentration) ○ Compétences linguistiques (par exemple, vocabulaire, syntaxe, communication) ○ Motricité (motricité globale et fine) ○ Comportement social (par exemple, interaction avec les autres enfants, comportement en cas de conflit) ○ Développement émotionnel (par exemple, autorégulation, expression des sentiments) ○ Comportement dans le jeu (par exemple, jeux de rôle, jeux de construction, imagination) ○ Autonomie et compétences quotidiennes • Méthodes d'observation : ○ Observation libre : sans objectif prédéfini ○ Observation ciblée : avec un objectif clairement défini ○ Observation participante : la ou le spécialiste participe activement ○ Observation non participante : la ou le spécialiste observe à distance ○ Formes de documentation : par exemple, protocole d'observation, historique d'apprentissage, documentation photographique • Etc.
Commentaires : •

3.3 Stimuler le processus de formation et de développement d'un enfant

Situation :	Critères de performance						
Les <i>spécialistes du jeu et de l'apprentissage dans la petite enfance</i> encouragent les processus de formation et de développement individuels de l'enfant en intégrant ses centres d'intérêt et ses préoccupations, en lui donnant des propositions de développement qui lui conviennent, en évitant tant la sous- que la sur-stimulation. L'objectif est que l'enfant puisse se développer de manière autonome, curieuse et active, en accumulant les expériences les plus diverses et en éprouvant sa propre capacité d'agir.	Les <i>spécialistes du jeu et de l'apprentissage dans la petite enfance</i> agissent avec compétence dans cette situation lorsqu'elles ou ils... <table border="1"> <tr> <td>I</td><td> • s'informent sur les centres d'intérêt et les préoccupations de l'enfant • identifient des situations dans lesquelles donner des propositions de développement à l'enfant • clarifient leurs tâches et leur rôle (observation, direction, etc.) </td></tr> <tr> <td>P</td><td> • déterminent le type d'action et de moyens pédagogiques à utiliser pour soutenir les processus de formation et de développement de l'enfant • déterminent les situations dans lesquelles se mettre en retrait pour observer </td></tr> <tr> <td>R</td><td> • accompagnent attentivement l'enfant dans ses processus individuels de développement et de formation • tiennent compte des souhaits et des idées de l'enfant • si nécessaire, indiquent à l'enfant les possibilités de jeu et d'apprentissage • adaptent leurs approches pédagogiques aux besoins, intérêts et préoccupations de l'enfant tout en tenant compte des besoins des autres enfants/du groupe d'enfants </td></tr> </table>	I	• s'informent sur les centres d'intérêt et les préoccupations de l'enfant • identifient des situations dans lesquelles donner des propositions de développement à l'enfant • clarifient leurs tâches et leur rôle (observation, direction, etc.)	P	• déterminent le type d'action et de moyens pédagogiques à utiliser pour soutenir les processus de formation et de développement de l'enfant • déterminent les situations dans lesquelles se mettre en retrait pour observer	R	• accompagnent attentivement l'enfant dans ses processus individuels de développement et de formation • tiennent compte des souhaits et des idées de l'enfant • si nécessaire, indiquent à l'enfant les possibilités de jeu et d'apprentissage • adaptent leurs approches pédagogiques aux besoins, intérêts et préoccupations de l'enfant tout en tenant compte des besoins des autres enfants/du groupe d'enfants
I	• s'informent sur les centres d'intérêt et les préoccupations de l'enfant • identifient des situations dans lesquelles donner des propositions de développement à l'enfant • clarifient leurs tâches et leur rôle (observation, direction, etc.)						
P	• déterminent le type d'action et de moyens pédagogiques à utiliser pour soutenir les processus de formation et de développement de l'enfant • déterminent les situations dans lesquelles se mettre en retrait pour observer						
R	• accompagnent attentivement l'enfant dans ses processus individuels de développement et de formation • tiennent compte des souhaits et des idées de l'enfant • si nécessaire, indiquent à l'enfant les possibilités de jeu et d'apprentissage • adaptent leurs approches pédagogiques aux besoins, intérêts et préoccupations de l'enfant tout en tenant compte des besoins des autres enfants/du groupe d'enfants						

	E • suivent régulièrement les progrès réalisés dans le développement de l'enfant dans le cadre de l'offre • réfléchissent à leurs propres actions sur le plan pédagogique • vérifient si elles et ils ont répondu de manière appropriée aux besoins, aux intérêts et aux préoccupations de l'enfant
Ressources : • Processus de formation et de développement (développement cognitif, du langage, social, émotionnel et physique) ; processus d'autoformation • Cadres d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance en Suisse • Champs d'expérience et observations concernant le domaine de la petite enfance : https://www.stadt-zuerich.ch/ssd/de/index/volksschule/publikationen_broschueren/dossier_fruehbereich.html • Théories telles que l'approche co-constructive ou centrée sur l'enfant • Critères pour des situations dans lesquelles une aide est nécessaire et celles dans lesquelles il vaut mieux faire preuve de retenue dans l'action pédagogique.	
Commentaires : • ...	

3.4 Accompagner l'enfant dans les premières étapes du développement du langage	
Situation : <i>Les spécialistes du jeu et de l'apprentissage dans la petite enfance</i> sont un modèle verbal pour l'enfant. Elles et ils encouragent sa curiosité pour l'échange mutuel grâce à une éducation au langage intégrée au quotidien et le ou la soutiennent dans le développement du langage. L'objectif est d'encourager le développement du langage chez l'enfant et de renforcer ses compétences de communication et d'interaction, pour lui permettre d'élargir ses capacités sociales, cognitives et émotionnelles et d'être à même d'organiser sa vie de manière active.	Critères de performance <i>Les spécialistes du jeu et de l'apprentissage dans la petite enfance</i> agissent avec compétence dans cette situation lorsqu'elles ou ils... I • repèrent où l'enfant porte son attention • reconnaissent et savent interpréter les différentes formes d'expression et de communication employées par un enfant • prennent en considération la communication verbale et non verbale de l'enfant • identifient les situations de discussion et de communication P • analysent et évaluent la communication verbale et non verbale, le niveau de compréhension et la production de langage de l'enfant • prévoient du temps pour des échanges et des interactions plus longues avec chaque enfant • planifient des offres de communication variées et stimulantes et accordent une attention particulière aux situations de langage au quotidien R • encouragent les interactions verbales et non verbales de l'enfant • utilisent des situations et des occasions d'échange verbal • adaptent les interactions à chaque enfant • varient leur propre langage et l'adaptent en conséquence (modèle langagier)

	- reconnaissent et montrent de l'intérêt pour les différentes langues - soutiennent et encouragent l'acquisition de la langue locale grâce aux mimiques et à la gestuelle - ouvrent l'accès à une littérature précoce
	E - évaluent les progrès de l'enfant en termes de communication et de langage - réfléchissent au contenu et au déroulement des échanges/dialogues avec l'enfant - réfléchissent à leur propre rôle dans l'éducation au langage de l'enfant - évaluent la qualité de l'interaction avec l'enfant - s'assurent que les offres de communication ont été bien adaptées, c.-à-d. qu'elles ont permis des discussions et des interactions
Ressources - Développement des compétences linguistiques d'un enfant : comprendre et soutenir les interactions linguistiques des enfants - Possibilités de soutien et d'encouragement de l'éducation au langage intégrée dans le quotidien - Accès à la littérature précoce (médias analogiques et numériques adaptés) - Concept spécialisé d'apprentissage précoce du langage, canton de Zurich (Haute école pédagogique de Thurgovie/MMI) - Méthodes narratives exploratoires et récits dialogiques - Champs d'expérience et observations pour le domaine de la petite enfance : https://www.stadt-zuerich.ch/ssd/de/index/volksschule/publikationen_broschueren/dossier_fruehbereich.html	
Commentaires : ...	

3.5 Identifier un besoin de soutien spécialisé	
Situation : <i>Les spécialistes du jeu et de l'apprentissage dans la petite enfance</i> reconnaissent lorsqu'un enfant a besoin d'un soutien spécialisé qu'elles et ils ne sont pas en mesure de lui fournir dans le cadre de l'offre de jeu et d'apprentissage. Elles et ils favorisent le recours à une évaluation spécialisée. L'objectif est de thématiser le soutien spécialisé avec les parents de l'enfant.	Critères de performance <i>Les spécialistes du jeu et de l'apprentissage dans la petite enfance</i> agissent avec compétence dans cette situation lorsqu'elles et ils...
	I - perçoivent et reconnaissent le besoin de soutien spécialisé d'un enfant - connaissent leurs propres limites professionnelles - reconnaissent les limites de l'offre de jeu et d'apprentissage - se renseignent sur des offres de soutien spécialisées complémentaires P - décident du moment et de la manière d'informer les parents de leurs observations - préparent les questions à poser aux parents - identifient les spécialistes ou les organismes spécialisés auxquels les

3.5 Identifier un besoin de soutien spécialisé

	parents peuvent s'adresser pour les étapes suivantes
	R • recherchent le dialogue avec les parents • informent de manière appropriée sur leurs propres observations et demandent aux parents comment ils évaluent la situation (à la maison) • discutent avec les parents de la manière dont la participation de l'enfant à l'offre de jeu et d'apprentissage peut être encore mieux organisée et soutenue • indiquent aux parents de l'enfant les services spécialisés ou les spécialistes auquel-les s'adresser pour obtenir des éclaircissements ou des conseils et leur expliquent comment y accéder • impliquent, si besoin, des membres de l'équipe, des supérieur-es hiérarchiques et/ou d'autres professionnel-les
	E • s'assurent de l'efficacité des mesures mises en place et les adaptent si nécessaire
Ressources • Offres de soutien et d'accompagnement spécialisées, professionnel-les et organismes spécialisés • Supports et documentation spécialisée pour l'identification de besoins spécifiques • Techniques d'entretien pour les situations complexes et/ou difficiles • Champs d'expérience et observations pour le domaine de la petite enfance : https://www.stadt-zuerich.ch/ssd/de/index/volksschule/publikationen_broschuere/dossier_fruehbereich.html • Attitude « Les parents comme experts »	
Commentaires : •	

Domaine de compétences opérationnelles 4 : Travailler en collaboration avec les parents

4.1 Établir et développer la relation avec les parents de l'enfant	
Situation : <i>Les spécialistes du jeu et de l'apprentissage dans la petite enfance</i> établissent une relation professionnelle, transparente et solide à long terme avec les parents, avec l'enfant au centre. Elles et ils invitent les parents à prendre connaissance de l'offre de jeu et d'apprentissage et à participer de manière active aux échanges prévus à cet effet. L'objectif est de sécuriser et de construire une confiance mutuelle et tisser le lien entre les expériences vécues à la maison et celles vécues dans l'offre de jeu et d'apprentissage, de manière à assurer à l'enfant un accompagnement global et cohérent.	Critères de performance <i>Les spécialistes du jeu et de l'apprentissage dans la petite enfance</i> agissent avec compétence dans cette situation lorsqu'elles ou ils...
	I • accueillent ouvertement les préoccupations et les besoins des parents • sont conscient-es du contexte culturel et de la langue parlée au sein de la famille
	P • préparent le premier contact avec les parents • planifient et préparent des espaces d'échange entre parents
	R • abordent ouvertement les parents, échangent avec eux et leur parlent des activités pertinentes • donnent aux parents un aperçu de l'offre de jeu et d'apprentissage et leur permettent d'y participer de manière appropriée • proposent régulièrement des espaces d'échange entre parents
E • s'assurent régulièrement de la qualité de la collaboration et y réfléchissent • vérifient régulièrement la qualité de la relation avec les parents et y réfléchissent	
Ressources • Concept/théorie Collaboration avec les parents • Compétences interculturelles. Connaissance du contexte culturel et linguistique des familles • Connaissances de l'importance de la collaboration avec les parents dans le cadre des activités d'apprentissage et de jeu • Espaces d'échange • Attitude « Les parents comme experts »	
Commentaires : •	

4.2 Mener une réflexion sur les processus d'apprentissage et de développement de l'enfant avec les parents

Situation :

Les *spécialistes du jeu et de l'apprentissage dans la petite enfance* proposent des entretiens de réflexion afin d'évaluer et de réfléchir avec les parents aux processus de formation et de développement de l'enfant qu'ils expérimentent dans le cadre de l'offre de jeu et d'apprentissage.

L'objectif est de s'informer mutuellement des observations et évaluations réalisées, et d'obtenir une vision commune du développement de l'enfant.

Critères de performance

Les *spécialistes du jeu et de l'apprentissage dans la petite enfance* agissent avec compétence dans cette situation lorsqu'elles ou ils...

- | | |
|---|--|
| I | <ul style="list-style-type: none"> • s'informent des processus de formation et de développement de l'enfant sur une certaine durée |
| P | <ul style="list-style-type: none"> • préparent et hiérarchisent les informations, les questions et les observations dont elles et ils souhaitent discuter avec les parents • planifient et préparent les entretiens de réflexion avec les parents |
| R | <ul style="list-style-type: none"> • mènent des entretiens de réflexion axés sur les ressources avec les parents • évaluent et réfléchissent aux progrès de l'enfant avec les parents • sensibilisent les parents aux étapes importantes du développement de l'enfant • déterminent avec les parents les mesures possibles pour accompagner l'enfant |
| E | <ul style="list-style-type: none"> • évaluent le déroulement de l'entretien • réfléchissent aux conclusions tirées de l'entretien et les consignent • réfléchissent à leur propre attitude pendant l'entretien |

Ressources

- Connaissances approfondies des processus de formation et de développement des enfants (voir également CO 3.3)
- Conduite d'entretien, langage corporel, modèles de communication
- Entretiens de réflexion / entretiens d'évaluation
- Attitude « Les parents comme experts »

Domaine de compétences opérationnelles 5 : Planifier, organiser et coordonner les offres de jeux et d'apprentissage

5.1 Organiser la réflexion et la collaboration dans l'offre de jeux et d'apprentissage	
Situation : Les <i>spécialistes du jeu et de l'apprentissage</i> dans la petite enfance travaillent, selon l'offre proposée, soit seul-es / de manière autonome, soit en tandem, soit en équipe. Travailler en tandem signifie qu'elles sont épaulées par une deuxième personne qui, en règle générale, ne dispose pas d'une formation pédagogique équivalente et joue plutôt un rôle d'assistante. Le travail en équipe implique souvent que l'équipe soit organisée de manière inter-sites et que les <i>spécialistes du jeu et de l'apprentissage</i> dans la petite enfance soient intégré-es dans une équipe dont la collaboration est plus ou moins étroite selon le contexte. Quelle que soit la forme de travail – de manière autonome, en tandem ou en équipe –, les <i>spécialistes du jeu et de l'apprentissage</i> dans la petite enfance assument l'entière responsabilité de l'offre de jeux et d'apprentissage. La réflexion sur l'action pédagogique, son propre rôle et son comportement personnel revêt une importance capitale en raison de la grande responsabilité qui leur incombe. L'objectif est de contribuer au bien-être des enfants grâce à la réflexion et à une collaboration efficace, et de favoriser l'échange de connaissances et d'expériences.	Critères de performance Les <i>spécialistes du jeu et de l'apprentissage</i> dans la petite enfance agissent avec compétence dans cette situation lorsqu'elles ou ils...
	I • s'informent sur leur propre rôle et leurs responsabilités ou les définissent • comprennent les différences dans les styles de travail, les expériences et les attitudes • observent les processus, les dynamiques, les rôles et les attentes au sein de l'équipe • sont conscient-es de leurs propres ressources et limites
	P • conviennent de la répartition des tâches, des responsabilités et des canaux de communication • préparent les réunions d'équipe de manière structurée • planifient les contributions sur la base d'observations et d'expériences • prévoient des moments de réflexion réguliers • planifient des formations continues individuelles et/ou pour l'équipe
	R • assument l'entière responsabilité de l'offre de jeu et d'apprentissage et prennent les décisions • travaillent dans un esprit de respect, de collaboration et de constructivité • considèrent les commentaires et les critiques comme une opportunité de progresser • échangent des observations, des interprétations ainsi que de nouvelles expériences et connaissances
	E • vérifient en permanence si leurs propres actions correspondent au rôle et sont efficaces • demandent à l'équipe son avis sur leur propre comportement dans le travail pédagogique et réfléchissent à la collaboration
Ressources : • Règles du feedback • Processus d'équipe • Possibilités de formation continue	

5.2 Accomplir et coordonner les tâches organisationnelles et administratives

Situation :

Les *spécialistes du jeu et de l'apprentissage dans la petite enfance* planifient, coordonnent et assument des tâches organisationnelles et administratives dans le cadre de l'offre de jeu et d'apprentissage.

L'objectif est d'effectuer son travail de manière efficace et efficiente, et d'organiser et mettre en œuvre les tâches organisationnelles et administratives de sorte que l'offre de jeu et d'apprentissage puisse se dérouler correctement.

Critères de performance

Les *spécialistes du jeu et de l'apprentissage dans la petite enfance* agissent avec compétence dans cette situation lorsqu'elles ou ils...

- | | |
|---|---|
| I | <ul style="list-style-type: none"> s'informent sur les processus organisationnels et les exigences administratives ou les définissent |
| P | <ul style="list-style-type: none"> acquièrent une vue d'ensemble des tâches organisationnelles et administratives et évaluent leur importance et leur urgence planifient et organisent les tâches à accomplir en temps utile établissent un planning hebdomadaire, mensuel et/ou annuel en tenant compte des aspects pédagogiques définissent les processus de travail et les responsabilités |
| R | <ul style="list-style-type: none"> mettent soigneusement en œuvre les processus organisationnels exécutent elles-mêmes et eux-mêmes les tâches organisationnelles et administratives et/ou les coordonnent et les délèguent organisent un soutien régulier et/ou des remplacements à court terme réagissent avec souplesse aux imprévus / changements documentent de manière appropriée les tâches organisationnelles et administratives et en rendent compte (rendre des comptes) |
| E | <ul style="list-style-type: none"> vérifient et réfléchissent à la faisabilité et au caractère contraignant de la planification avec les autres parties prenantes vérifient que les tâches sont exécutées avec soin et dans les délais vérifient l'efficacité et l'efficience des tâches organisationnelles et administratives procèdent à des améliorations |

Ressources :

- Exigences légales et institutionnelles (enregistrement, finances, sécurité, protection des données)
- Connaissance des différentes formes d'entreprises
- Processus organisationnels (concept d'hygiène, concept de sécurité)

5.3 Gérer les contrats et les assurances

Situation :

Les spécialistes du jeu et de l'apprentissage dans la petite enfance gèrent différents contrats et assurances liés à l'offre de jeu et d'apprentissage.

L'objectif est que :

- les familles comprennent les conditions contractuelles et se sentent en confiance dans le cadre de la collaboration,
- les collaborateur-trices soient convenablement engagé-es et couvert-es par la sécurité sociale,
- l'entreprise dispose d'une couverture d'assurance adéquate et que les risques soient moindres.

Critères de performance

Les spécialistes du jeu et de l'apprentissage dans la petite enfance agissent avec compétence dans cette situation lorsqu'elles ou ils...

- | | |
|---|---|
| I | <ul style="list-style-type: none"> • s'informent sur les conditions-cadres légales et contractuelles de l'offre de jeu et d'apprentissage • demandent des devis pour des assurances |
| P | <ul style="list-style-type: none"> • préparent les contrats et les accords relatifs à la participation à l'offre de jeu et d'apprentissage • évaluent les offres des assurances |
| R | <ul style="list-style-type: none"> • concluent des contrats et des accords avec les familles pour la participation à l'offre de jeu et d'apprentissage et les mettent à jour si nécessaire • souscrivent une assurance responsabilité civile professionnelle et une assurance accidents et garantir une couverture d'assurance adaptée aux besoins • traitent les sinistres • rédigent, concluent et, si nécessaire, mettent à jour les contrats de travail des membres de l'équipe • calculent correctement les cotisations sociales et respectent les dispositions légales • conservent les contrats/accords et les documents associés de manière systématique et sécurisée |
| E | <ul style="list-style-type: none"> • recueillent les commentaires sur la clarté des contrats et la satisfaction à l'égard des contrats/accords • vérifient l'exhaustivité, la pertinence et les éventuels excédents ou déficits de couverture des assurances • vérifient les décomptes des cotisations sociales |

Ressources :

- Droit du travail, protection des données, assurance sociale, droit des contrats
- Responsabilité civile de l'entreprise, accidents, assurance de personnes, assurance de choses
- Fiches d'information (p. ex. cantonales, d'associations, de la Confédération)
- Procédure systématique (au sein de l'entreprise) pour la conclusion de contrats, les prolongations et les contrôles
- Obligation de conservation, sauvegarde des données

5.4 Gérer les budgets et les moyens financiers

Situation :

Les *spécialistes du jeu et de l'apprentissage dans la petite enfance* sont responsables de la gestion du budget et des moyens financiers à disposition de l'offre de jeu et d'apprentissage.

L'objectif est d'investir à bon escient les moyens financiers de l'offre de jeu et d'apprentissage et de documenter clairement.

Critères de performance

Les *spécialistes du jeu et de l'apprentissage dans la petite enfance* agissent avec compétence dans cette situation lorsqu'elles ou ils...

I • s'informent sur les conditions financières générales de l'offre de jeu et d'apprentissage

P • établissent un budget annuel
• établissent des budgets pour le fonctionnement courant et les achats/acquisitions (récurrents/mineurs)
• planifient les achats/acquisitions pour le fonctionnement selon les besoins

R • effectuent des achats / acquisitions économiques
• établissent des factures (p. ex. pour la participation à l'offre de jeu et d'apprentissage)
• obtiennent des moyens supplémentaires (demandes / possibilités de soutien financier)
• enregistrent les recettes et les dépenses et documentent clairement à l'aide d'une comptabilité simple

E • contrôlent la tenue du budget
• vérifient les factures
• contrôlent les paiements entrants et prennent les mesures de relance appropriées en cas de retard de paiement

Ressources :

- Demandes / possibilités de soutien financier,
- Brochures FSAJ sur le financement des groupes de jeu
- Différents modèles dans l'espace membres FSAJ
- Tenue d'une comptabilité simple
- Obligation de conservation
- Principes fondamentaux d'une gestion financière équilibrée de l'entreprise

5.5 Créer et concevoir les informations destinées aux parents et la promotion pour l'offre de jeu et d'apprentissage

Situation :

Les *spécialistes du jeu et de l'apprentissage dans la petite enfance* informent les parents de manière claire et ciblée sur toutes les questions importantes, telles que les événements actuels et

Critères de performance

Les *spécialistes du jeu et de l'apprentissage dans la petite enfance* agissent avec compétence dans cette situation lorsqu'elles ou ils...

I • s'informent sur les objectifs de communication, le groupe cible et le calendrier

5.5 Créer et concevoir les informations destinées aux parents et la promotion pour l'offre de jeu et d'apprentissage

prévus, ainsi que sur les questions d'organisation. L'objectif est d'attirer l'attention des parents (intéressés/nouveaux) sur l'offre de jeu et d'apprentissage, de leur faire prendre conscience de son importance pour le développement de leur enfant. En outre, les <i>spécialistes du jeu et de l'apprentissage dans la petite enfance</i> doivent fournir aux parents en temps utile des informations organisationnelles pertinentes, claires et compréhensibles.	- examinent les informations (actuelles) destinées aux parents et les mesures promotionnelles - s'informent sur les mesures promotionnelles possibles, leur impact et leur coût
	P - priorisent, planifient et préparent les informations destinées aux parents et les mesures promotionnelles - sélectionnent les moyens de communication (médias / canaux)
	R - rédigent, conçoivent et distribuent les informations destinées aux parents - Informent régulièrement les parents sur l'offre de jeu et d'apprentissage, ainsi que sur les événements actuels et prévus et les questions d'organisation - développent, conçoivent et distribuent les mesures promotionnelles pour l'offre de jeu et d'apprentissage - promeuvent l'offre de jeu et d'apprentissage de manière visible et efficace
	E - vérifient l'efficacité des informations destinées aux parents et des mesures promotionnelles - recueillent et mettent en œuvre les suggestions d'amélioration issues des commentaires des parents ou de l'équipe - vérifient régulièrement les moyens et les contenus de communication
Ressources : Principes de base des relations publiques, de la protection des données et de la communication sans barrières	

5.6 Entretenir un réseau professionnel

Situation : Les <i>spécialistes du jeu et de l'apprentissage dans la petite enfance</i> soignent les contacts avec d'autres professionnel·les, services spécialisés et organisations dans le domaine de la petite enfance. Ils s'impliquent activement dans les réseaux locaux. L'objectif est d'élargir ses propres connaissances et de pouvoir faire	Critères de performance Les <i>spécialistes du jeu et de l'apprentissage dans la petite enfance</i> agissent avec compétence dans cette situation lorsqu'elles ou ils... I - s'informent sur les réseaux locaux existants pertinents pour l'offre de jeu et d'apprentissage - recensent les professionnel·les, les services spécialisés et les organisations dans le domaine professionnel - s'informent sur les canaux de communication et les réunions de réseau
--	--

5.6 Entretenir un réseau professionnel

appel à un réseau professionnel en cas de besoin.

- reconnaissent quand une collaboration avec d'autres professionnel-les est nécessaire

P

- planifient la prise de contact avec des professionnel-les et des organisations dans le domaine professionnel
- planifient la participation à des réunions de réseau

R

- s'engagent dans des réseaux locaux et régionaux pertinents pour l'offre de jeu et d'apprentissage
- développent continuellement leurs propres réseaux
- prennent contact avec d'autres professionnel-les si nécessaire et entretiennent des relations

E

- réfléchissent régulièrement à la collaboration avec d'autres professionnel-les, services spécialisés et organisations
- évaluent l'utilité des réseaux pour leur propre travail

Ressources :

- Réseaux locaux existants
- Professionnel-les et services, organisations et communautés actifs dans le domaine de la petite enfance et pertinents pour l'offre de jeu et d'apprentissage, tels que les centres de consultation ou les spécialistes en pédiatrie, logopédie, pédagogie, travail social, psychologie, ainsi que les institutions publiques telles que l'autorité de surveillance compétente pour leur organisation, l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) ou l'autorité compétente en matière d'aide sociale économique.
- Jardin d'enfants / système scolaire
- Réseaux efficaces

4. Annexe 1 : explications relatives au modèle IPRE

Le modèle choisi pour décrire les compétences est le modèle IPRE. Les termes employés dans ce modèle IPRE sont expliqués ci-après (s'**I**nformer – **P**lanifier – **R**éaliser – **É**valuer).

Compétences :

La notion de « compétences » peut revêtir des sens très variés. Il est donc nécessaire de clarifier ce qu'il faut entendre par « compétence » dans le modèle IPRE. En l'occurrence, nous nous basons sur la définition qu'en donne l'auteur Guy LeBoterf (1995 ou 2000)⁷. Ce terme peut donc être traduit et compris ainsi : *la compétence est la capacité acquise par une personne, dans le cadre d'une formation ou ailleurs, d'organiser et d'employer ses ressources pour atteindre un objectif précis dans une situation donnée. Celle ou celui qui est compétant est à même de maîtriser avec succès des situations concrètes.*

Dans ce contexte, un profil de compétence vise à décrire les **situations** auxquelles une ou un professionnel-le sera confronté-e, ainsi que l'**action** professionnelle requise pour répondre à ces situations. Cette action est décrite selon un modèle général de l'action humaine.

Situations de travail :

- sont ici (un ensemble) des **tâches** pouvant être **réalisées de manière autonome** si on possède le diplôme correspondant ;
- décrivent un moment du quotidien professionnel que les expert-es de la pratique s'accordent à considérer comme une **unité temporelle et factuelle** ;
- sont considérées comme importantes, typiques, **représentatives**, utiles et **porteuses de sens** ;
- sont décrites à un niveau d'abstraction relativement élevé.

Cycle d'action complet (IPRE) :

Le cycle d'action complet (IPRE) est fortement simplifié et divisé en quatre étapes. L'IPRE permet de montrer comment gérer avec succès une situation de travail donnée :

- | | |
|------------------------|--|
| 1. (S') Informer : | Il s'agit en l'occurrence de la phase de collecte d'informations pertinentes pour planifier et réaliser une action en tenant compte des conditions-cadres existantes. |
| 2. Planifier/Décider : | Sur la base des informations recueillies, la procédure prévue se poursuit ou une décision est prise en fonction de la situation (par exemple, décider d'une variante, du moment adéquat pour agir, etc.) |
| 3. Réaliser : | Il s'agit ici de la mise en place de l'action projetée. |
| 4. Évaluer : | La dernière étape consiste à vérifier l'effet provoqué par l'action réalisée et, le cas échéant, à corriger l'action. Si des corrections sont nécessaires, cette dernière étape est à nouveau suivie de la première étape du cycle d'action. |

⁷ LeBoterf, G. (1995). *De la compétence*. Paris: Les éditions d'organisation. LeBoterf, G. (2000). *Construire les compétences individuelles et collectives*. Paris: Les éditions d'organisation.

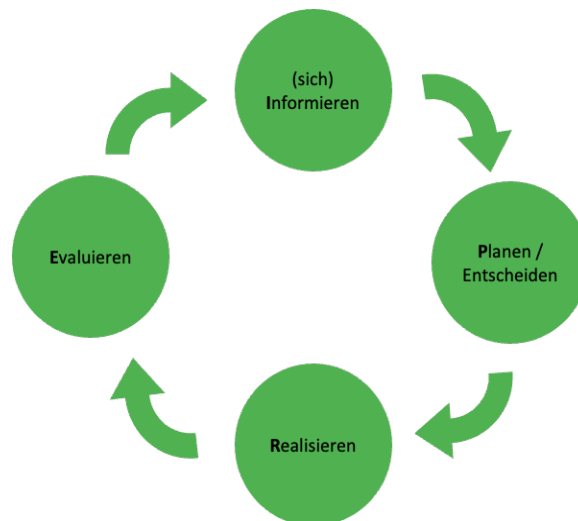


Illustration 1 : quatre phases du cycle complet d'action. Source : BfB Büro für Bildungsfragen AG

Les étapes IPRE décrites dans ce guide sont des **critères de performance** vérifiés dans le cadre de l'examen professionnel.

Niveau de compétences (niveau d'exigences) :

Un profil de compétences ne décrit pas uniquement les compétences exigées mais également leur niveau. Dans ce profil de compétences, le niveau de compétence s'exprime de façon purement linguistique dans le descriptif des compétences (dans les descriptions de situations et/ou de l'action à entreprendre). Il se manifeste dans :

- le degré d'autonomie
- la capacité à assumer ses responsabilités de manière générale
- la responsabilité personnelle en termes de conduite
- la portée des décisions
- la coordination avec d'autres domaines
- l'incertitude de la situation initiale, pour laquelle ont été élaborés des plans d'action
- la dynamique de la situation, qui impose des réévaluations et l'adaptation de la procédure mise en place